



Versement 1941 W 1-113

Identification

Intitulé/ Analyse : Préfecture de l'Aube. Élections régionales de 2015 et de 2021, élections départementales de 2015 et de 2021

Dates extrêmes : 2014 ~ 2021

Importance matérielle : 7,63 m.l.

Contexte

Service producteur : Bureau des élections et des missions de proximité

Service versant : Préfecture de l'Aube

N° d'entrée du versement : 59483

Date d'entrée du versement : 17/09/2021

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : Immédiate

Fin communicabilité : 01/01/2072

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 19/11/2024

Zone d'identification

REFERENCE

FR AD10 / 1941 W

INTITULE

Préfecture de l'Aube. Élections régionales de 2015 et de 2021, élections départementales de 2015 et de 2021.

DATES

2014-2021

NIVEAU DE DESCRIPTION

Série-organique / sous-série organique / dossier / pièce

IMPORTANCE MATERIELLE

7,63 mètres linéaires

SUPPORT DE L'UNITE DE DESCRIPTION

Documents papier

Zone du contexte

NOM DU PRODUCTEUR

Préfecture de l'Aube. Direction de la citoyenneté, de la légalité et des collectivités locales. Bureau des élections et des missions de proximité.

MODALITES D'ENTREES

Ces documents sont entrés par voie de versement le 17 septembre 2021.

Zone du contenu et de la structure

PRESENTATION DU CONTENU

Ce versement du Bureau des élections et des missions de proximité concerne les élections régionales et départementales de 2015 et de 2021. Il se compose principalement des listes d'émargement et des procès-verbaux de recensement des votes pour ces élections.

EVALUATION, TRI ET ELIMINATIONS, SORT FINAL

Les éliminations réglementaires ont été effectuées en suivant l'Instruction DPACI/RES/2004/01 du 5 janvier 2004 relative aux élections politiques postérieures à 1945.

Il s'agit essentiellement des procès-verbaux des opérations électorales par bureau (le procès-verbal du bureau centralisateur est conservé) et de documents préparatoires à l'envoi de la propagande électorale. Ces documents n'ont pas vocation à être conservés à l'issue de leur durée d'utilité administrative.

ACCROISSEMENT

Ce versement n'est pas destiné à être complété et le fonds peut donc être considéré comme clos.

MODE DE CLASSEMENT

Le classement de ce fonds a été fait par type d'élections, régionales et départementales, et par année de scrutin. L'ordre alphabétique des noms de communes a été adopté pour les élections régionales. Pour les élections départementales, le classement a été effectué par canton puis par ordre alphabétique des communes du canton.

Selon le décret n° 2014-216 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de l'Aube, celui-ci a été découpé en 17 cantons se composant comme suit :

- Canton n°1 (Aix-en-Othe) : Aix-en-Othe, Auxon, Bercenay-en-Othe, Bérulle, Bucey-en-Othe, Chamoy, Chennegy, Chessy-les-Prés, Coursan-en-Othe, Courtaoult, Les Croûtes, Davrey, Eaux-Puiseaux, Ervy-le-Châtel, Estissac, Fontvannes, Maraye-en-Othe, Marolles-sous-Lignièrès, Messon, Montfey, Montigny-les-Monts, Neuville-sur-Vanne, Nogent-en-Othe, Paisy-Cosdon, Palis, Planty, Prugny, Racines, Rigny-le-Ferron, Saint-Benoist-sur-Vanne, Saint-Mards-en-Othe, Saint-Phal, Vauchassis, Villemaur-sur-Vanne, Villemoiron-en-Othe, Villeneuve-au-Chemin, Vosnon, Vulaines
- Canton n°2 (Arcis-sur-Aube) : Allibaudières, Arcis-sur-Aube, Aubeterre, Avant-lès-Ramerupt, Brillecourt, Champigny-sur-Aube, Charmont-sous-Barbuise, Chaudrey, Le Chêne, Coclois, Dampierre, Dommartin-le-Coq, Dosnon, Feuges, Grandville, Herbisser, Isle-Aubigny, Lhuître, Longsols, Luyères, Mailly-le-Camp, Mesnil-la-Comtesse, Mesnil-Lettré, Montsuzain, Morembert, Nogent-sur-Aube, Nozay, Ormes, Ortillon, Poivres, Pouan-les-Vallées, Pougy, Ramerupt, Saint-Étienne-sous-Barbuise, Saint-Nabord-sur-Aube, Saint-Remy-sous-Barbuise, Semoine, Torcy-le-Grand, Torcy-le-Petit, Trouans, Vaucogne, Vaupoisson, Verricourt, Villette-sur-Aube, Villiers-Herbisser, Vinets, Voué
- Canton n°3 (Bar-sur-Aube) : Ailleville, Arconville, Arrentières, Arsonval, Baroville, Bar-sur-Aube, Bayel, Bergères, Bligny, La Chaise, Champignol-lez-Mondeville, Chaumesnil, Colombé-la-Fosse, Colombé-le-Sec, Couvignon, Crespy-le-Neuf, Éclance, Engente, Épothémont, Fontaine, Fravaux, Fresnay, Fuligny, Jaucourt, Juvancourt, Juzanvigny, Lévigney, Lignol-le-Château, Longchamp-sur-Aujon, Maisons-lès-Soulaines, Meurville, Montier-en-l'Isle, Morvilliers, Petit-Mesnil, Proverville, La Rothière, Rouvres-les-Vignes, Saulcy, Soulaines-Dhuys, Spoy, Thil, Thors, Urville, Vernonvilliers, La Ville-aux-Bois, Ville-sous-la-Ferté, Ville-sur-Terre, Voigny
- Canton n°4 (Bar-sur-Seine) : Bar-sur-Seine, Bertignolles, Bourguignons, Briel-sur-Barse, Buxeuil, Buxières-sur-Arce, Celles-sur-Ource, Chacenay, Chappes,

Chauffour-lès-Bailly, Chervey, Courtenot, Courteron, Cunfin, Éguilly-sous-Bois, Essoyes, Fontette, Fouchères, Fralignes, Gyé-sur-Seine, Jully-sur-Sarce, Landreville, Loches-sur-Ource, Magnant, Marolles-lès-Bailly, Merrey-sur-Arce, Mussy-sur-Seine, Neuville-sur-Seine, Noé-les-Mallets, Plaines-Saint-Lange, Poligny, Poliset, Polisy, Rumilly-lès-Vaudes, Saint-Parres-lès-Vaudes, Saint-Usage, Thieffrain, Vaudes, Verpillières-sur-Ource, Villemorien, Villemoyenne, Ville-sur-Arce, Villy-en-Trodes, Virey-sous-Bar, Vitry-le-Croisé, Viviers-sur-Artaut

- Canton n°5 (Brienne-le-Château) : Arrembécourt, Assencières, Aulnay, Bailly-le-Franc, Balignicourt, Bétignicourt, Blaincourt-sur-Aube, Blignicourt, Bouy-Luxembourg, Braux, Brévonnes, Brienne-la-Vieille, Brienne-le-Château, Chalette-sur-Voire, Chavanges, Courcelles-sur-Voire, Dienville, Donnement, Dosches, Épagne, Géraudot, Hampigny, Jasseines, Joncreuil, Juvanzé, Lassicourt, Lentilles, Lesmont, Magnicourt, Maizières-lès-Brienne, Mathaux, Mesnil-Sellières, Molins-sur-Aube, Montmorency-Beaufort, Onjon, Pars-lès-Chavanges, Pel-et-Der, Perthes-lès-Brienne, Piney, Précly-Notre-Dame, Précly-Saint-Martin, Radonvilliers, Rances, Rosnay-l'Hôpital, Rouilly-Sacey, Saint-Christophe-Dodinicourt, Saint-Léger-sous-Brienne, Saint-Léger-sous-Margerie, Unienville, Val-d'Auzon, Vallentigny, Villeret, Yèvres-le-Petit
- Canton n°6 (Crenay-près-Troyes) : Bessy, Boulages, Champfleury, Chapelle-Vallon, Charny-le-Bachot, Châtres, Chauchigny, Crenay-près-Troyes, Droupt-Saint-Basle, Droupt-Sainte-Marie, Étreilles-sur-Aube, Fontaine-les-Grès, Les Grandes-Chapelles, Lavau, Longueville-sur-Aube, Mergey, Méry-sur-Seine, Mesgrigny, Plancy-l'Abbaye, Premierfait, Rhèges, Rilly-Sainte-Syre, Saint-Benoît-sur-Seine, Saint-Mesmin, Saint-Oulph, Sainte-Maure, Salon, Savières, Vailly, Vallant-Saint-Georges, Viâpres-le-Petit, Villacerf, Villechétif
- Canton n°7 (Nogent-sur-Seine) : Barbuise, Bouy-sur-Orvin, Courceroy, Ferreux-Quincey, Fontaine-Mâcon, Fontenay-de-Bossery, Gumery, La Louptière-Thénard, Marnay-sur-Seine, Le Mériot, Montpothier, La Motte-Tilly, Nogent-sur-Seine, Périgny-la-Rose, Plessis-Barbuise, Pont-sur-Seine, Saint-Aubin, Saint-Nicolas-la-Chapelle, La Saulsotte, Soligny-les-Étangs, Trainel, Villenauxe-la-Grande, La Villeneuve-au-Châtelot
- Canton n°8 (Les Riceys) : Arrelles, Assenay, Avirey-Lingey, Avreuil, Bagneux-la-Fosse, Balnot-la-Grange, Balnot-sur-Laignes, Bernon, Les Bordes-Aumont, Bouilly, Bragelogne-Beauvoir, Channes, Chaource, Chaserey, Chesley, Cormost, Coussegrey, Crésantignes, Cussangy, Étourvy, Fays-la-Chapelle, Les Granges, Javernant, Jeugny, Lagesse, Laines-aux-Bois, Lantages, Lignières, Lirey, La Loge-Pomblin, Les Loges-Margueron, Longeville-sur-Mogne, Machy, Maisons-lès-Chaource, Les Maupas, Metz-Robert, Montceaux-lès-Vaudes, Pargues, Praslin, Prusy, Les Riceys, Roncenay, Saint-Jean-de-Bonneval, Saint-Pouange, Sommeval, Souigny, Turgay, Vallières, Vanlay, La Vendue-Mignot, Villemereuil, Villery, Villiers-le-Bois, Villiers-sous-Praslin, Villy-le-Bois, Villy-le-Maréchal, Vougrey
- Canton n°9 (Romilly-sur-Seine) : Crancey, Gélannes, Maizières-la-Grande-Paroisse, Pars-lès-Romilly, Romilly-sur-Seine, Saint-Hilaire-sous-Romilly

- Canton n°10 (Saint-André-les-Vergers) : La Rivière-de-Corps, Rosières-près-Troyes, Saint-André-les-Vergers, Saint-Germain, Torvilliers

- Canton n°11 (Saint-Lyé) : Avant-lès-Marcilly, Avon-la-Pèze, Barberey-Saint-Sulpice, Bercenay-le-Hayer, Bourdenay, Charmoy, Dierrey-Saint-Julien, Dierrey-Saint-Pierre, Échemines, Faux-Villecerf, Fay-lès-Marcilly, La Fosse-Corduan, Macey, Marcilly-le-Hayer, Marigny-le-Châtel, Mesnil-Saint-Loup, Montgueux, Origny-le-Sec, Orvilliers-Saint-Julien, Ossey-les-Trois-Maisons, Le Pavillon-Sainte-Julie, Payns, Pouy-sur-Vannes, Prunay-Belleville, Rigny-la-Nonneuse, Saint-Flavy, Saint-Loup-de-Buffigny, Saint-Lupien, Saint-Lyé, Saint-Martin-de-Bossenay, Trancault, Villadin, Villeloup

- Canton n°12 (Troyes-1) : comprend la partie de la commune de Troyes située :

1* Au sud d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Sainte-Savine, rue des Fossés Patris, rue Fernand Giroux, esplanade Lucien Péchart, rue Coulommière, rue de la Bertauche, rue du Fort Chevreuse, avenue Pasteur, rue Charles Delaunay, rue de Preize, rue Georgia Knap, avenue Chomedey de Maisonneuve, boulevard Danton, cours de la Seine, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Lavau ;

2* Au nord d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Saint-Parres-aux-Tertres, rue Héloïse et Abélard, boulevard Georges Pompidou, rue de Chesterfield, rue Nicolas Cordonnier, rue de la Becquerie, rue Paul Cambon, rue Philippe de Champagne, rue de la Lune, rue de Gournay, impasse du Voyer, rue du Voyer, boulevard Henri Barbusse, quai Saint Dominique, place du Vouldy, boulevard du 14 Juillet, boulevard du 1er Régiment d'Artillerie de Montagne, boulevard Victor Hugo, rue de la Tour Boileau, rue Jeanne d'Arc, place Robert Galley, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Saint-André-les-Vergers

- Canton n°13 (Troyes-2) :

1* Les communes des Noës-près-Troyes et de Sainte-Savine ;

2* La partie de la commune de Troyes située à l'ouest d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Sainte-Savine, rue des Fossés Patris, rue Fernand Giroux, esplanade Lucien Péchart, rue Coulommière, rue de la Bertauche, rue du Fort Chevreuse, avenue Pasteur, rue du Lieutenant Pierre Murard, rue de la Guérarde, avenue Marguerite Flavien Buffard, avenue du Général Leclerc, jusqu'à la limite territoriale de la commune de La Chapelle-Saint-Luc

- Canton n°14 (Troyes-3) :

1* La commune de La Chapelle-Saint-Luc ;

2* La partie de la commune de Troyes située à l'est et au nord d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de La

Chapelle-Saint-Luc, avenue du Général Leclerc, avenue Marguerite Flavien Buffard, rue de la Guérarde, rue du Lieutenant Pierre Murard, avenue Pasteur, rue Charles Delaunay, rue de Preize, rue Georgia Knap, avenue Chomedey de Maisonneuve, boulevard Danton, cours de la Seine, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Lavau

- Canton n°15 (Troyes-4) :

1* Les communes suivantes : Pont-Sainte-Marie, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres ;

2* La partie de la commune de Troyes située au sud et à l'est d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Saint-Parres-aux-Tertres, rue Héloïse et Abélard, boulevard Georges Pompidou, rue de Chesterfield, rue Nicolas Cordonnier, rue de la Becquerie, rue Paul Cambon, rue Philippe de Champagne, rue de la Lune, rue de Gournay, impasse du Voyer, rue du Voyer, boulevard Henri Barbusse, quai Saint Dominique, mail des Charmilles, cours de la Seine, chaussée du Vouldy, jusqu'à la limite territoriale de la commune de Saint-Julien-les-Villas

- Canton n°16 (Troyes-5) : comprend la partie de la commune de Troyes non incluse dans les cantons de Troyes-1, Troyes-2, Troyes-3 et Troyes-4

- Canton n°17 (Vendeuvre-sur-Barse) : Amance, Argançon, Beurey, Bossancourt, Bouranton, Bréviandes, Buchères, Champ-sur-Barse, Clérey, Courteranges, Dolancourt, Fresnoy-le-Château, Isle-Aumont, Jessains, Laubressel, La Loge-aux-Chèvres, Longpré-le-Sec, Lusigny-sur-Barse, Magny-Fouchard, Maison-des-Champs, Mesnil-Saint-Père, Montaulin, Montiéramey, Montmartin-le-Haut, Montreuil-sur-Barse, Moussey, Puits-et-Nuisement, Rouilly-Saint-Loup, Ruvigny, Saint-Léger-près-Troyes, Saint-Thibault, Thennelières, Trannes, Vauchonvilliers, Vendeuvre-sur-Barse, Verrières, La Villeneuve-au-Chêne

Source : site internet du Conseil départemental ([Les 17 cantons de l'Aube - Département de l'Aube](#))

Zone des conditions d'accès et d'utilisation

CONDITIONS D'ACCES

Les délais de communicabilité des archives publiques sont fixés par les articles L213-1 à L213-8 du Code du patrimoine. La communication des documents de ce fonds portant atteinte à la protection de la vie privée des personnes concernées, un délai de communicabilité de 50 ans est appliqué à compter de la date de production du document.

Lorsqu'un document est incommunicable, le lecteur peut réaliser une demande de dérogation auprès des Archives départementales.

En cas de question à propos des délais de communicabilité, le lecteur est invité à s'adresser au président de la salle de lecture.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Tous les documents communicables sont librement reproductibles. Les documents incommunicables peuvent également l'être si la reproduction a été demandée et approuvée dans la demande de dérogation.

LANGUE ET ECRITURE DES DOCUMENTS

Français

CARACTERISTIQUES MATERIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

L'ensemble des documents du fonds a été conditionné dans des boîtes de conservation neutres.

Zone des sources complémentaires

SOURCES COMPLEMENTAIRES DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Sous-série 3 M	An VII-[1946]
1017 W 125-581	Élections politiques (1958-1981)
1084 W 1-453	Élections politiques et socioprofessionnelles, organisation et résultats, listes électorales (1973-1987)
1112 W 1-79	Élections politiques et professionnelles (1973-1988)
1115 W 1-24	Élections professionnelles (1986-1990)
1196 W 1-143	Organisation et déroulement des élections politiques et professionnelles (1983-1992)
1251 W 1-127	Organisation et déroulement des élections politiques et professionnelles (1982-1995)
1306 W 1-194	Élections politiques et socioprofessionnelles. Organisation et résultats. Listes électorales (1988-2002)
1381 W 1-43	Élections politiques (1958-1981)
1474 W 1-69	Élections cantonales de 1998. Élections municipales de 2001. Élections cantonales de 2004. Élections municipales et cantonales de 2008 (1998-2008)
1488 W 1-265	Élections politiques et professionnelles (1978-2002)
1491 W 1- 235	Élections politiques. Organisation et résultats (1992-1999)
1493 W 1-385	Élections politiques et professionnelles (1999-2007)

1590 W 1-973	Élections politiques et professionnelles. Organisation et résultats (1982-2009)
1667 W 1-411	Élections politiques et professionnelles. Organisation et résultats (1992-2015)
1835 W 1-155	Élections politiques et professionnelles : présidentielles 2012, législatives 2012, législatives partielles 2014, régionales 2010, baux ruraux 2010, prud'homales 2008, tribunal de commerce 2013-2017, chambre des métiers et de l'artisanat 2016 (2010-2017)
1844 W 1-94	Élections professionnelles (1983)
1853 W 1-83	Élections politiques et professionnelles. Organisation et résultats (2008-2019)
1863 W 1-61	Élections européennes, municipales et communautaires (2011-2020)
1909 W 1-195	Élections politiques : présidentielles 2017, législatives 2022 (2016-2022)
1928 W 1-63	Élections présidentielles de 2017, élections sénatoriales de 2014 et 2017, élections municipales de 2020 (2014-2020)

Zone des notes

NORME

Norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G), 2^e édition, 1999.

REGLES ET CONVENTIONS

Instruction DPACI/RES/2004/01 du 5 janvier 2004 pour le traitement et la conservation des archives relatives aux élections politiques postérieures à 1945.

Zone de contrôle de la description

CONTROLE DE LA DESCRIPTION

Instrument de recherche réalisé par Marlène Fugère sous le contrôle d'Arnaud Baudin et la direction de Nicolas Dohrmann.

DATE DE LA DESCRIPTION

Cet instrument de recherche a été rédigé en novembre 2024.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-43	Élections régionales	2014-2021
<i>1-4</i>	<i>2015</i>	<i>2015</i>
<i>5-43</i>	<i>2021</i>	<i>2021</i>
44-113	Élections départementales	2015-2021
<i>44-53</i>	<i>2015</i>	<i>2014-2015</i>
<i>54-113</i>	<i>2021</i>	<i>2021</i>

1941 W 1-113 Préfecture de l'Aube / Direction de la citoyenneté, de la légalité et des collectivités locales / Bureau des élections et des missions de proximité

2014-2021

1941 W 1 ~ 43 Élections régionales

2015 ~ 2021

1941 W 1 ~ 4 2015

2015

1941 W 1 Circulaires.

2015

1941 W 2 Préparation.

Comptes rendus de réunions de travail, circulaires, articles de presse.

2015

1941 W 3 Commission de propagande.

Arrêtés d'institution et de travaux d'intérêt général, ordonnances, comptes rendus de réunions, modèles de propagande.

2015

1941 W 4 Commission de recensement des votes.

Procès-verbaux du recensement des votes émis dans le département, arrêtés préfectoraux.

2015

1941 W 5 ~ 43 2021

2021

1941 W 5 ~ 38 Listes d'émargement

2021

1941 W 5 De Ailleville à Aulnay.

2021

1941 W 6 De Auxon à Barberey-Saint-Sulpice.

2021

1941 W 7 De Barbuise à Bréviandes.

2021

1941 W 8 De Brévonnes à Chaource.

2021

1941 W 9 La Chapelle-Saint-Luc.

2021

1941 W 10	De Chapelle-Vallon à Coursan-en-Othe.	2021
1941 W 11	De Courtaoult à Épothémont.	2021
1941 W 12	De Ervy-le-Châtel à Géraudot.	2021
1941 W 13	De Les Grandes Chapelles à Lignol-le-Château.	2021
1941 W 14	De Lirey à Maraye-en-Othe.	2021
1941 W 15	De Marcilly-le-Hayer à Montaulin.	2021
1941 W 16	De Montceaux-les-Vaudes à Noé-les-Mallets.	2021
1941 W 17	De Les Noës-près-Troyes à Nogent-sur-Aube.	2021
1941 W 18	Nogent-sur-Seine.	2021
1941 W 19	De Nozay à Poligny.	2021
1941 W 20	De Polisot à Rances.	2021
1941 W 21	De Rhèges à La Rivière-de-Corps.	2021
1941 W 22	Romilly-sur-Seine.	2021
1941 W 23	De Roncenay à Ruvigny.	2021
1941 W 24	Saint-André-les-Vergers.	2021
1941 W 25	De Saint-Aubin à Saint-Julien-les-Villas.	2021
1941 W 26	De Saint-Léger-près-Troyes à Saint-Oulph.	2021
1941 W 27	De Saint-Parres-aux-Tertres à Sainte-Maure.	2021

1941 W 28	Sainte-Savine.	2021
1941 W 29	De Salon à Trouans.	2021
1941 W 30	Troyes. Bureaux Hôtel de ville, Diderot et Le Moderne.	2021
1941 W 31	Troyes. Bureaux 14 juillet, Auguste Millard et Espace Saint-Jacques.	2021
1941 W 32	Troyes. Bureaux Jules Ferry et Charles Chevalier.	2021
1941 W 33	Troyes. Bureaux Preize et Vassaules.	2021
1941 W 34	Troyes. Bureaux Blossières et Sénardes.	2021
1941 W 35	Troyes. Bureaux Terrasses et Paul Bert.	2021
1941 W 36	Troyes. Bureaux Jean Macé, Édouard Vaillant, Chartreux et bureau de rattachement dérogatoire.	2021
1941 W 37	De Turgy à Ville-sur-Arce.	2021
1941 W 38	De La Ville-aux-Bois à Yèvres-le-Petit.	2021
1941 W 39 ~ 43	Procès-verbaux de recensement des votes	2021
1941 W 39	De Ailleville à Châtres.	2021

1941 W 40	De Chauchigny à Isle-Aumont.	2021
1941 W 41	De Jasseines à Mussy-sur-Seine.	2021
1941 W 42	De Neuville-sur-Seine à Saint-Léger-sous-Margerie.	2021
1941 W 43	De Saint-Loup-de-Buffigny à Yèvres-le-Petit.	2021
1941 W 44 ~ 113	Élections départementales	2014 - 2021
1941 W 44 ~ 53	2015	2014 - 2015
1941 W 44 ~ 48	Candidatures	2014 - 2015
1941 W 44	Mémento à l'usage des candidats.	2014
1941 W 45	Déclarations de candidatures du 1er tour.	2015
1941 W 46	Procès-verbal de constat de clôture par huissier.	2015
1941 W 47	Arrêté fixant la liste des candidats, arrêté de dépôt des candidatures.	2015
1941 W 48	Déclarations de candidatures du 2nd tour.	2015
1941 W 49 ~ 50	Commission de propagande	2015
1941 W 49	Arrêté de composition, procès-verbaux de réunion.	2015
1941 W 50	Propagande.	2015
1941 W 51	Instructions	
1941 W 51	Circulaires, instructions.	2014 - 2015

1941 W 52	Transmission des procès-verbaux au chef-lieu de canton	
1941 W 52	Réclamations suite au nouveau découpage des cantons.	
	Lettre de contestation de maires, courrier de Monsieur le Président du Conseil général à Madame la Préfète, circulaires.	2015
1941 W 53	Articles de presse.	2015
1941 W 54 ~ 113	2021	2021
1941 W 54 ~ 96	Listes d'émargement	2021
1941 W 54 ~ 55	Canton n°1 : Aix-Villemaur-Pâlis.	2021
1941 W 54	Communes d'Aix-Villemaur-Pâlis à Eaux-Puiseaux.	2021
1941 W 55	Communes d'Ervy-le-Châtel à Vulaines.	2021
1941 W 56 ~ 57	Canton n°2 : Arcis-sur-Aube.	2021
1941 W 56	Communes d'Arcis-sur-Aube à Isle-Aubigny.	2021
1941 W 57	Communes de Lhuître à Voué.	2021
1941 W 58 ~ 59	Canton n°3 : Bar-sur-Aube.	2021
1941 W 58	Communes d'Ailleville à Fuligny.	2021
1941 W 59	Communes de Jaucourt à Voigny.	2021
1941 W 60 ~ 62	Canton n°4 : Bar-sur-Seine.	2021
1941 W 60	Communes de Bar-sur-Seine à Bourguignons.	2021

1941 W 61	Communes de Briel-sur-Barse à Magnant.	2021
1941 W 62	Communes de Marolles-les-Bailly à Viviers-sur-Artaut.	2021
1941 W 63 - 64	Canton n°5 : Brienne-le-Château.	2021
1941 W 63	Communes d'Arrembécourt à Mesnil-Sellières.	2021
1941 W 64	Communes de Molins-sur-Aube à Yèvres-le-Petit.	2021
1941 W 65 - 67	Canton n°6 : Creney-près-Troyes.	2021
1941 W 65	Communes de Bessy à Charny-le-Bachot.	2021
1941 W 66	Communes de Creney-près-Troyes à Sainte-Maure.	2021
1941 W 67	Communes de Saint-Mesmin à Villechétif.	2021
1941 W 68 - 70	Canton n°7 : Nogent-sur-Seine.	2021
1941 W 68	Communes de Barbuise à Montpothier.	2021
1941 W 69	Commune de Nogent-sur-Seine.	2021
1941 W 70	Communes de Périgny-la-Rose à La Villeneuve-au-Châtelot.	2021
1941 W 71 - 73	Canton n°8 : Les Riceys.	2021
1941 W 71	Communes de Arrelles à Bragelogne-Beauvoir.	2021
1941 W 72	Communes de Channes à Roncenay.	2021
1941 W 73	Communes de Saint-Jean-de-Bonneval à Vougrey.	2021

1941 W 74 ~ 76	Canton n°9 : Romilly-sur-Seine.	2021
1941 W 74	Communes de Crancey à Pars-les-Romilly.	2021
1941 W 75	Commune de Romilly-sur-Seine (bureaux 1 à 8).	2021
1941 W 76	Communes de Romilly-sur-Seine (bureaux 9 et 10) à Saint-Hilaire-sous-Romilly.	2021
1941 W 77 ~ 80	Canton n°10 : Saint-André-les-Vergers.	2021
1941 W 77	Commune de La Rivière-de-Corps.	2021
1941 W 78	Commune de Rosières-près-Troyes.	2021
1941 W 79	Commune de Saint-André-les-Vergers.	2021
1941 W 80	Communes de Saint-Germain à Torvilliers.	2021
1941 W 81 ~ 82	Canton n°11 : Saint-Lyé	2021
1941 W 81	Communes de Avant-les-Marcilly à Marcilly-le-Hayer.	2021
1941 W 82	Communes de Marigny-le-Châtel à Villeloup.	2021
1941 W 83 ~ 84	Canton n°12 : Troyes 1	2021
1941 W 83	Commune de Troyes (Bureaux Hôtel de ville, Diderot, Le Moderne et 14 juillet).	2021
1941 W 84	Commune de Troyes (Bureaux Auguste Millard et Espace Saint-Jacques).	2021
1941 W 85 ~ 87	Canton n°13 : Troyes 2	2021

1941 W 85	Commune de Troyes (Bureaux Jules Ferry et Charles Chevalier).	2021
1941 W 86	Commune de Les Noës-près-Troyes.	2021
1941 W 87	Commune de Sainte Savine.	2021
1941 W 88 - 89	Canton n°14 : Troyes 3	2021
1941 W 88	Commune de La Chapelle-Saint-Luc.	2021
1941 W 89	Commune de Troyes (Bureaux Preize et Vassaules).	2021
1941 W 90 - 91	Canton n°15 : Troyes 4	2021
1941 W 90	Communes de Pont-Sainte-Marie et Saint-Julien-les Villas.	2021
1941 W 91	Communes de Saint-Parres-aux-Tertres et de Troyes (Bureaux Sénardes et Blossières).	2021
1941 W 92 - 93	Canton n°16 : Troyes 5	2021
1941 W 92	Commune de Troyes (Bureaux Terrasses et Paul Bert).	2021
1941 W 93	Commune de Troyes (Bureaux Jean Macé, Édouard Vaillant et Chartreux).	2021
1941 W 94	Commune de Troyes (Bureau de rattachement dérogatoire).	2021
1941 W 95 - 96	Canton n°17 : Vendeuvre-sur-Barse.	2021
1941 W 95	Communes de Amance à Lusigny-sur-Barse.	2021

1941 W 96	Communes de Magny-Fouchard à La Villeneuve-au-Chêne.	2021
1941 W 97 - 113	Procès-verbaux de recensement des votes des communes et des cantons	2021
1941 W 97	Canton n°1 : Aix-Villemaur-Pâlis. Communes de Aix-Villemaur-Pâlis à Vulaines.	2021
1941 W 98	Canton n°2 : Arcis-sur-Aube. Communes d'Allibaudières à Voué.	2021
1941 W 99	Canton n°3 : Bar-sur-Aube. Communes d'Ailleville à Voigny.	2021
1941 W 100	Canton n°4 : Bar-sur-Seine. Communes de Bar-sur-Seine à Viviers-sur-Artaut.	2021
1941 W 101	Canton n°5 : Brienne-le-Château. Communes de Arrembécourt à Yèvres-le-Petit.	2021
1941 W 102	Canton n°6 : Creney-près-Troyes. Communes de Bessy à Villechétif.	2021
1941 W 103	Canton n°7 : Nogent-sur-Seine. Communes de Barbuise à La Villeneuve-au-Châtelot.	2021
1941 W 104	Canton n°8 : Les Riceys. Communes de Arrelles à Vougrey.	2021
1941 W 105	Canton n°9 : Romilly-sur-Seine. Communes de Crancey à Saint-Hilaire-sous-Romilly.	2021

1941 W 106	Canton n°10 : Saint-André-les-Vergers. Communes de La Rivière-de-Corps à Torvilliers.	2021
1941 W 107	Canton n°11 : Saint-Lyé. Communes de Avant-les-Marcilly à Villeloup.	2021
1941 W 108	Canton n°12 : Troyes 1. Commune de Troyes (bureaux Hôtel de ville, Diderot, Le Moderne, 14 juillet, Auguste Millard, Espace Saint-Jacques).	2021
1941 W 109	Canton n°13 : Troyes 2. Communes de Les Noës-près-Troyes, Sainte-Savine, Troyes (bureaux Jules Ferry, Charles Chevalier).	2021
1941 W 110	Canton n°14 : Troyes 3. Communes de la Chapelle-Saint-Luc, Troyes (bureaux Preize et Vassaules).	2021
1941 W 111	Canton n°15 : Troyes 4. Communes de Pont-Sainte-Marie, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Troyes (bureaux Blossières, Sénardes et de rattachement dérogatoire).	2021
1941 W 112	Canton n°16 : Troyes 5. Commune de Troyes (bureaux Terrasses, Paul Bert, Jean Macé, Édouard Vaillant, Chartreux).	2021
1941 W 113	Canton n°17 : Vendeuvre-sur-Barse. Communes de Amance à La Villeneuve-au-Chêne.	2021